Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260605-D2026_80-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 Juin 2026

Date de convocation : 29/05/2026 **Date d'affichage : 29/05/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Solène MICHENOT ; adjoints, Mathieu JOHAN, Laurent BELLOIR, Ophélie FROTIN, Anne-Sophie FOURCROY, Sébastien BUTEAU, Anthony GACHES, Emmanuelle TALIGOT, Yves LOUVEL, Marielle GARCIA ; conseillers

Etaient absents excusés : Denis FROMONT (donne pouvoir à Michel SAUVAGE), Christelle ROUSSIER (donne pouvoir à Anne-Lise CRUCHON)

Secrétaire de séance : Sébastien BUTEAU

35/330/80/2026
10- Objet : Rectification de la délibération vente de terrain Rue de la Roche

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°35/330/23/2026 en date du 09/02/2026

Monsieur Philippe CHAVROCHE ; 2ème adjoint rappelle qu'une demande de cession foncière a été faite par M. et Mme LÊ (propriétaires du terrain situé 32 rue de la roche).

Une délibération a été prise en Février 2026 mais elle ne comportait pas le nouveau numéro parcellaire, il est donc demandé de modifier le numéro de la parcelle et le fait qu'une cession de terrain ne peut plus être à titre gratuit.

Historique des parcelles :

B 1449 d'une surface de 384 m² appartient à M.et Mme LÊ
B 1175 d'une surface de 1078 m² appartient à la commune. Cette parcelle a été divisée en 2 : B 1490 appartenant à la commune et en B 1491 pour M et Mme LÊ.

M et Mme LÊ souhaitent acquérir la surface du parterre mitoyen à leur parcelle

De plus, il a été décidé que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de M et Mme LÊ. Le terrain sera donc cédé par la commune à l'euro symbolique.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260605-D2026_80-DE

Détail de la cession foncière :
Partie acquise par M et Mme LÊ : B 1491 : environ 32 m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** la cession foncière avec M et Mme LÊ
- **ACCEPTE** que les frais de notaire et de géomètre soient pris en charge par M et Mme LÊ
- **CONFIE** les actes à SCP OUAIRY et DE GIGOU Notaires et associés sise 17, rue de Notre Dame à VITRE (35500).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents juridiques liés à cette opération

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 06.06.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

